



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
16 juillet 2019  
Français  
Original : anglais

**Pour décision**

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2019

11-13 septembre 2019

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire\*

### Prorogations des programmes de pays en cours

#### Note du secrétariat

#### Résumé

Conformément à la décision 2009/11 du Conseil d'administration, la présente note informe le Conseil d'administration de la prorogation pour deux mois du programme de pays pour le Paraguay et de la première prorogation pour un an des programmes de pays pour le Guatemala, Madagascar et la République bolivarienne du Venezuela, prorogations qui ont été approuvées par le Directeur général.

Cette note expose en outre les raisons motivant la demande de prorogation pour deux mois du programme de pays de Cuba, qui fait suite à une précédente prorogation d'un an, ainsi que la demande de prorogation pour neuf mois du programme de pays de la République arabe syrienne, qui fait suite à deux précédentes prorogations d'un an. Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver ces prorogations de programme.

#### Projet de décision

##### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de la prorogation pour deux mois du programme de pays pour le Paraguay et de la première prorogation pour un an des programmes de pays pour le Guatemala, Madagascar et la République bolivarienne du Venezuela, prorogations qui ont été approuvées par le Directeur général et sont présentées dans le tableau 1.

2. *Approuve* la prorogation pour deux mois du programme de pays de Cuba, qui fait suite à une précédente prorogation d'une année, ainsi que la prorogation pour neuf mois du programme de pays de la République arabe syrienne, qui fait suite à deux précédentes prorogations d'une année et sont présentées dans le tableau 2.

\* E/ICEF/2019/21.

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Tableau 1  
**Premières prorogations d'un an (ou moins) des programmes de pays en cours approuvées par la Directrice générale**

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme</i>	<i>Année ou période de prorogation approuvée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
Guatemala	2015-2019	Déc. 2020 <i>(prorogation pour un an)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Une prorogation d'un an permettra à l'UNICEF d'élaborer son nouveau descriptif de programme de pays de manière à ce que celui-ci soit pleinement conforme aux orientations du nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF).</li> <li>– Le nouveau Plan-cadre sera élaboré au terme d'une phase de familiarisation et de consultation auprès du gouvernement et des partenaires de la société civile, après la publication des orientations relatives à ce dernier. Il sera aligné sur le Plan national de développement portant sur la période 2014-2032.</li> </ul>
Madagascar	Mars 2015- déc. 2019	Déc. 2020 <i>(prorogation pour un an)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Une prorogation d'un an permettra à l'UNICEF d'aligner le descriptif de programme de pays sur la période de prolongation de l'actuel Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) jusqu'à fin 2020, conformément à la demande du gouvernement de Madagascar visant à rapprocher plus étroitement le PNUAD et son Plan national de développement (<i>Émergence 2030</i>).</li> <li>– Le nouveau Plan-cadre pourra être élaboré avec la pleine participation du gouvernement nouvellement formé et en tenant compte des éléments factuels issus de nouvelles sources de données, notamment les enquêtes en grappes à indicateurs multiples.</li> <li>– À l'exception de quelques harmonisations mineures concernant les résultats, stratégies, moyens et ressources du Plan stratégique 2018-2021, les priorités, les hypothèses et les stratégies qui sous-tendent le programme de pays en cours restent inchangées.</li> </ul>
Paraguay	2015-2019	Févr. 2020 <i>(prorogation pour deux mois)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Une prorogation de deux mois permettra à l'UNICEF d'élaborer son nouveau descriptif de programme de pays de manière à ce que celui-ci soit pleinement conforme aux orientations du nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable du Paraguay, qui devrait être prêt vers fin 2019.</li> </ul>

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme</i>	<i>Année ou période de prorogation approuvée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
République bolivarienne du Venezuela	2015-2019	Déc. 2020 <i>(prorogation pour un an)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– À l'exception de quelques harmonisations mineures concernant les résultats, stratégies, moyens et ressources du Plan stratégique 2018-2021, les priorités, les hypothèses et les stratégies qui sous-tendent le programme de pays en cours restent inchangées.</li> <li>– Une prorogation d'un an permettra à l'UNICEF d'élaborer un descriptif de programme de pays pertinent et adapté au contexte, et d'aligner ce dernier de manière réfléchie et efficace sur la logique et le contenu du nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Cette démarche contribuera à l'efficacité globale de l'aide des Nations Unies en faveur de la coopération pour le développement, dans un contexte national en évolution.</li> </ul>

Tableau 2  
**Prorogations des programmes de pays en cours soumises à l’approbation du Conseil d’administration**

<i>Programme de pays appuyé par l’UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme, y compris les prorogations antérieures</i>	<i>Année/durée de la prorogation approuvée</i>	<i>Raisons motivant la prorogation</i>
Cuba	2014-2019 <i>(comprenant une précédente prorogation d’un an)</i>	Févr. 2020 <i>(prorogation pour deux mois)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Une prorogation de deux mois permettra à l’UNICEF d’élaborer son nouveau descriptif de programme de pays de manière à ce que celui-ci soit pleinement conforme aux orientations du nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable de Cuba, qui devrait être prêt vers fin 2019.</li> <li>– À l’exception de quelques harmonisations mineures concernant les résultats, stratégies, moyens et ressources du Plan stratégique 2018-2021, les priorités, les hypothèses et les stratégies qui sous-tendent le programme de pays en cours restent inchangées.</li> </ul>
République arabe syrienne	Mars 2016-2019 <i>(comprenant deux précédentes prorogations d’un an)</i>	Sept. 2020 <i>(prorogation pour neuf mois)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Le Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable a accepté de prolonger l’actuel Cadre stratégique des Nations Unies pour une durée de six mois, jusqu’en juin 2020, afin de permettre l’élaboration d’un nouveau Cadre stratégique intérimaire de deux ans.</li> <li>– Une prorogation de neuf mois de l’actuel descriptif de programme de pays permettra à l’UNICEF d’aligner le nouveau descriptif sur le Cadre stratégique intérimaire.</li> </ul>